

**Demande de permis de construire (P)**  
**N° CAMAC : 246084**

#### A. AVIS D'ENQUETE

### Référence communale :

Compétence M ou ME (\*): (ME) Municipale Etat

1. **Commune (\*) :** St-Sulpice (Vaud)
  2. Lieu-dit :  
et/ou adresse (\*) : Avenue du léman 50
  3. Coordonnées (E / N) (\*) : 2533460 / 1151743 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
  4. No de parcelles (\*) : 428
  5. No ECA : 1204a
  6. Note recen. architectural :

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. **Propriétaire (\*) :**

Nom, Prénom : ERIK SÖDERSTRÖM Raison sociale :

Adresse : Avenue du léman 50 Tél. :

NPA / Localité : 1025 SAINT SULPICE E-mail : erik@soderstrom.ch

## Promettant acquéreur :

Nom, Prénom : Raison sociale :  
Adresse : Tél. :  
NPA / Localité : E-mail :

### Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom : **Raison sociale :**  
Adresse : **Tél. :**  
NPA / Localité : **E-mail :**

8. Auteur des plans (\*) (personne physique selon art. 72 RATIC)

Projet nécessitant :  Architecte  Ingénieur  Exception art. 106 LATC

Nom, Prénom : SÖDERSTRÖM THOMAS N° REG :

Profession : Ingénieur

Raison sociale : STRÖM SA E-mail : info@stroem.ch

Adresse : Chemin du vallon 1 Tél. : 0779200965

NPA / Localité : 1030 BUSSIGNY Fax :

9. Nature des travaux principale (\*): (une seule case possible)

Adjonction  
 Construction nouvelle  
 Reconstruction après démolition  
 Transformation(s)  
 Agrandissement  
 Démolition partielle  
 Reconstruction après incendie  
 Changement / nouvelle destination des locaux  
 Démolition totale  
 Rénovation totale

10. Description de l'ouvrage (\*) :

Mise en place d'un PAC sol/eaу avec une sonde géothermique de 210m de profondeur

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtrir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] *(cocher aussi la question 105a.)*
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie *(pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)*
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope *(voir aussi la question N° 107)*
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : *(voir la question N° 38)*  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

**B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE**

## 20. Maître de l'ouvrage (\*) :

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 05 Office fédéral des routes (OFROU)  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : ERIK SÖDERSTRÖM

Raison sociale :

Adresse : Avenue du léman 50

Tél. :

NPA / Localité : 1025 SAINT SULPICE

E-mail : erik@soderstrom.ch

## 21.

## Direction des travaux (\*) :

Nom, Prénom : SÖDERSTRÖM THOMAS

Raison sociale : STRÖM SA

Adresse : Chemin du vallon 1

Tél. : 076 205 15 65

NPA / Localité : 1030 BUSSIGNY

E-mail : info@stroem.ch

**C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE**30. Genre de construction (aide) (\*) :  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  Construction particulière

## 31. Type d'ouvrage (\*) :

- Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 12 Usines d'électricité et réseaux  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées  
 22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking  31 Routes nationales  
 32 Routes cantonales  
 33 Routes communales  
 34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 44 Constructions pour les transports aériens  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 246084

- |  |  |
|--|--|
| Education, recherche, santé, loisirs, culture            | <input type="checkbox"/> 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)                      |
|  | <input type="checkbox"/> 52 Formation supérieure ou recherche  |
|  | <input type="checkbox"/> 53 Hôpital  |
|  | <input type="checkbox"/> 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale                         |
|  | <input type="checkbox"/> 55 Autre établissement de santé spécialisé                                    |
|  | <input type="checkbox"/> 56 Installation de loisirs et de tourisme                                     |
|  | <input type="checkbox"/> 57 Eglise et bâtiment à but religieux   |
|  | <input type="checkbox"/> 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments               |
|  | <input type="checkbox"/> 59 Salles omnisports et salles de sport                                       |
| Autres infrastructures                                   | <input type="checkbox"/> 61 Aménagement de berges et barrages  |
|  | <input type="checkbox"/> 62 Constructions pour la défense nationale                                    |
|  | <input type="checkbox"/> 69 Autres infrastructures   |
|  | <input type="checkbox"/> 71 Maison individuelle à un logement, isolée                                  |
|  | <input type="checkbox"/> 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle                    |
|  | <input type="checkbox"/> 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement             |
|  | <input type="checkbox"/> 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation                |
|  | <input type="checkbox"/> 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale                         |
|  | <input type="checkbox"/> 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation                         |
|  | <input type="checkbox"/> 79 Autre construction en rapport avec l'habitation                            |
| Agriculture, sylviculture                                | <input type="checkbox"/> 81 Construction agricole  |
|  | <input type="checkbox"/> 82 Construction sylvicole   |
|  | <input type="checkbox"/> 83 Améliorations foncières  |
| Industrie, artisanat, commerce, services, administration | <input type="checkbox"/> 91 Fabrique, usine, atelier   |
|  | <input type="checkbox"/> 92 Halle, dépôt, silo, citerne  |
|  | <input type="checkbox"/> 93 Bât. administratif, bureaux  |
|  | <input type="checkbox"/> 94 Bât. commercial, magasin   |
|  | <input type="checkbox"/> 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc... |
|  | <input type="checkbox"/> 96 Autres hébergements de courte durée  |
|  | <input type="checkbox"/> 99 Autre construction destinée à des activités économiques                    |

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- |                                |  |                                |                                 |
|--------------------------------|--|--------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 5 m   | <input checked="" type="checkbox"/> 10 m | <input type="checkbox"/> 25 m  | <input type="checkbox"/> 50 m   |
| <input type="checkbox"/> 100 m | <input type="checkbox"/> 250 m           | <input type="checkbox"/> 500 m | <input type="checkbox"/> 1000 m |

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

- |  |   |                           |   |
|--|---|---------------------------|---|
| 35. Dans un plan général d'affectation (PGA)   | <input checked="" type="checkbox"/>   |                           |   |
| Dans un plan partiel d'affectation (PPA)   | <input type="checkbox"/>  |                           |   |
| Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)   | <input type="checkbox"/>  | Nom et/ou No de la zone : | Zone d'habitation de très faible densité et zone de verdure |
| 36. Secteur de protection des eaux :   | <input type="checkbox"/> Au <input checked="" type="checkbox"/> liB (Si zones S, cocher la question N° 115) |                           |   |
| 37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire<br>(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127) | <input type="checkbox"/>  |                           |   |

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.  
(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :  Réseau public  Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :  Existante  Projétée

Distance [m] :

## Ramassage des déchets

- |  |                                   |                                  |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|
| 42. a) Conteneurs ordures ménagères              | <input type="checkbox"/> Existant | <input type="checkbox"/> Projété |
| b) Différenciés                                  | <input type="checkbox"/> Existant | <input type="checkbox"/> Projété |
| c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs | <input type="checkbox"/>          |                                  |

**Suppression des barrières architecturales**

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

**Equipements, installations**

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (*distribution de la directive DCPE 501 par la commune*)  
 Piscine fixe (*voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357*)

**Déchets de chantier**

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

**Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions**

55.  La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.  
*Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.*

**D. SURFACES, VOLUME, COÛT**

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	1060	0	0	1060
61.	Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	459	0	0	459
62.	Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	98	0	0	98
63.	Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	334	0	0	334
	dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	334	0	0	334
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0,21
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0,73
65.	Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	1079	0	0	1079
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] <i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>	1 038 890			
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) <i>Honoraires et TVA compris</i>	115000	CFC 1 à 5 [CHF]		

**E. BATIMENT ET LOGEMENT**

75. Description du projet (\*)

Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	0	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés	1				
Nb total de bâtiments démolis	0				

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

**F. PLACES DE STATIONNEMENT**

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81.	Couverts, garages extérieurs				
82.	Places non couvertes				
83.	Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>				
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>				

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

## B1 Type de travaux (aide) (\*) :

Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

- Assainissement énergétique  
 Changement d'affectation  
 Installation solaire thermique

- Assainissement système de chauffage  
 Agrandissement chauffé  
 Installation solaire photovoltaïque

- Transformations / rénovations intérieures  
 Agrandissement non chauffé  
 Autres travaux de transformation

B2 N° de parcelle (\*) : 428

B3 N° ECA : 1204a

*En cas de transformation ou de démolition,  
le numéro ECA est obligatoire.*

B4 Rue/lieu (\*) : Avenue de léman 50, St Sulpice

B5 Dénomination du bâtiment :

B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (\*) : Maison individuelle à un logement

Classe : Maisons individuelles

B8 Surface au sol du bâtiment [m<sup>2</sup>] : 98B9 Surface brute utile des planchers [m<sup>2</sup>] : 334B10 Surface brute des planchers pour le logement [m<sup>2</sup>] : 334 Pour les activités [m<sup>2</sup>] :B11 Cube SIA [m<sup>3</sup>] : 1079

B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 4

B13 Nombre total de logements après travaux (\*) : 1

Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :
Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus : 1

B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

## CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (\*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur 12 principal [KW] :

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (\*) :

Pour générateur principal: Sonde géothermique

Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC

Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (\*) :

Pour générateur principal: Sonde géothermique

Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

#### **AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT**

39. a) Façades, toiture      Matériau, couleur :  
Mode de couverture, couleur :  
Type de fermeture :       Stores     Volets  
b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>

44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)

45. a) Ascenseur, monte-charge:       Electrique     Hydraulique      b) Rampe/plate-forme ajustable:  Electrique     Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile :      litres      d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46. Raccordement TV/radio :       Antenne collective       Antenne extérieure       Antenne intérieure  
     Parabole       Câble téléréseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

## Isolation thermique

### Compétence

48. **Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) :** **Informations complémentaires :**  
**Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) :** **Informations complémentaires :**

453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli  b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72.

### Surface de référence énergétique

- SRE : 326 Informations complémentaires :

- |  |                          |      |
|--|--------------------------|------|
| 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation | <input type="checkbox"/> | EN 6 |
| 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées                 | <input type="checkbox"/> | EN 7 |
| 474. Halles gonflables   | <input type="checkbox"/> | EN 8 |

## Installations techniques du bâtiment

- |      |  |                                     |        |
|------|--|-------------------------------------|--------|
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | <input type="checkbox"/>            | 75     |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  | <input checked="" type="checkbox"/> | 65A    |
|      | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)   | <input type="checkbox"/>            | 65B    |
|      | c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire   | <input type="checkbox"/>            | Annexe |

- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)  EN-VD-5
  - Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m  Annexe

155. Chaudhury a été élu au sein d'un parlement séparé de l'UN, et Chaudhury a malheureusement un rôle lourd

132. La collecte de la charge offre aussi une grande sécurité.

- 462 Installation de ventilation 5.1 EN-VD 4

- 464 Installation de réfrigération / humidification 1.1 EN-VD-5

466. Installation de production d'électricité par combustible [ ] EN 9

Blasius

- 470 Installation de chauffage en plein air [ ] EN-VD-10

471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN [ ]

- #### 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13

Part 1: The Data

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

## 101. Situation particulière

- Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)

102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)

102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*\*)

102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A

102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B

102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)

102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection

103. Dans l'aire forestière

104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt

105. a) Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*

b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.   
*(voir aussi la question 13b)*

106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) :  Oui  Non 43 - DN

La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.

- |   |   |
|---|---|
| - Inondations par crues des cours d'eau (INO) <input type="checkbox"/>      | - Chutes de pierres et blocs (CPB) <input type="checkbox"/>   |
| - Laves torrentielles (LTO) <input type="checkbox"/>                        | - Effondrement ou affaissement (EFF) <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain permanent (GPP) <input type="checkbox"/>            | - Avalanches (AVA) <input type="checkbox"/>                   |
| - Glissement de terrain spontané (GSS) <input type="checkbox"/>             | - Ruisseaulement (RUI) <input checked="" type="checkbox"/>    |
| - Inondations par remontée de lac (LAC) <input checked="" type="checkbox"/> |   |

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43.DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire doivent être signé par toutes les parties et joindre au dossier de demande de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

## 106 B. Dans un site pollué

*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*

Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident

107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*

108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage

110. Dans une région archéologique

111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants  
*Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants*

112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.  53

b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.  53

112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.  53 B

112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).  53 C

## Reconnaissance de logement d'utilité publique

112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

- Logements à loyers modérés (LLM)  54
- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)  54
- Logements étudiants (LE)  54
- Logements à loyers abordables (LLA)  54

## Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)  Annexe

114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

## Protection des eaux

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)

116. Projet situé à moins de 20 m de :

la rive d'un lac  d'un cours d'eau à ciel ouvert  d'un cours d'eau sous voûtement

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m<sup>2</sup>)

117. Déversement des eaux météoriques  
Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)

118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol  
Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.)  Ouvrage d'infiltration

119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité

120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m<sup>2</sup> (construction, parking extérieur, accès)

## Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP

122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité

123. Raccordement à la fosse à purin  52

## Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)  62

125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci

126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale

127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)  Annexe

128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

## M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

## Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr  43, 51, 64  
b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  43, 51, 64

151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  43, 51, 64

152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail  51

## Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m<sup>2</sup> ou d'un volume de stockage > 120 000 m<sup>3</sup> (EIE)  64

154. Installations de production d'énergie (EIE)  43, 64

Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon

Raffinerie de pétrole

Installation géothermique (plus de 5 MW/h)

Installation thermique (plus de 100 MW/h)

Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

## Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux  43

156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale  43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m <sup>2</sup> ] : Surface de vente effective ( <i>sans les entrepôts et les parkings</i> ) [ <input type="checkbox"/> ] Inférieure à 2000 m <sup>2</sup> [ <input type="checkbox"/> ] De 2000 à 5000 m <sup>2</sup> [ <input type="checkbox"/> ] Supérieure à 5000 m <sup>2</sup> (EIE) [ <input type="checkbox"/> ] Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m <sup>2</sup>	[ <input type="checkbox"/> ]	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	[ <input type="checkbox"/> ]	43
<b>Métaux et machines</b>			
158.	Métaux et machines [ <input type="checkbox"/> ] Aciéries (EIE)      [ <input type="checkbox"/> ] Vieux métaux (EIE) [ <input type="checkbox"/> ] Aluminium (EIE)      [ <input type="checkbox"/> ] Métaux non ferreux (EIE)	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
<b>Bois</b>			
159.	Bois et traitement du bois [ <input type="checkbox"/> ] Panneaux d'agglomérés (EIE)      [ <input type="checkbox"/> ] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
<b>Chimie</b>			
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrains [ <input type="checkbox"/> ] Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)      [ <input type="checkbox"/> ] Stockage de plus de 1000 t (EIE) [ <input type="checkbox"/> ] Transformation (> de 5000 m <sup>2</sup> ou 10'000 t/an) (EIE)      [ <input type="checkbox"/> ] Synthèse de produits	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
<b>Alimentation</b>			
163.	Produits alimentaires	[ <input type="checkbox"/> ]	43
164.	Produits agro-alimentaires	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
<b>Autres matériaux</b>			
165.	Arts graphiques	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) [ <input type="checkbox"/> ] Cimenteries (EIE)      [ <input type="checkbox"/> ] Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	[ <input type="checkbox"/> ]	43, 64

## N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

### Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>3</sup>	[ <input type="checkbox"/> ]
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m <sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	[ <input type="checkbox"/> ]
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [ <input type="checkbox"/> ] De 50'000 à 500'000 m <sup>3</sup> [ <input type="checkbox"/> ] De plus de 500'000 m <sup>3</sup> (EIE)	
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	[ <input type="checkbox"/> ]

### Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	[ <input type="checkbox"/> ]
204.	Installations de traitement des déchets [ <input type="checkbox"/> ] Inférieur ou égal à 1000 t/an      [ <input type="checkbox"/> ] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)	43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	[ <input type="checkbox"/> ]
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	[ <input type="checkbox"/> ]

### Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup> Retenue au dessus du terrain naturel Volume d'eau permanent m <sup>3</sup> :	[ <input type="checkbox"/> ]
------	-------------------------	---	------------------------------

**O. AGRICULTURE, ANIMAUX**

		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [ ] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	
255.	Fosses à purin	52
256.	Fumières	52
257.	Silos à fourrage	43
258.	Installations de biogaz.	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [ ] Capacité jusqu'à 5000 t/an [ ] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	43, 64

**P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL****Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	21, 43
301.	Ecole paramédicales	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	43, 64

**Laboratoires et cabinets**

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	43
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	43

**Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS****Sport**

340.	Équipements sportifs (scolaire ou non scolaire)	□
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	□
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	□
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	□
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	□
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	□
355.	Stands de tir [ ] Stands de tir (cas général) [ ] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	□

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée	32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>	32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>	32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée	
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>	EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>	EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	EN-VD11, Concept énergétique

#### Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - ( <i>joindre le préavis du Concordat des téléskis</i> ) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

## R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

#### Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) ( <i>terrain ou bâtiment</i> )	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

#### Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger ( <i>incendie, explosion, pollution, intoxication etc.</i> ) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)	43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/> 63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/> 43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/> 43, 64
411.	Traitements, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères ( <i>eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage</i> )	<input type="checkbox"/> 64

#### Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation <i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i> Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) ( <i>à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT</i> )	<input type="checkbox"/>	Annexe
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	ESTI TD7

## Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux    
 Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)   
 Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)   
 Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)
417. Entreprises avec micro-organismes
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM    
(jointre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)  Annexe

## S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

## Abri de protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )

454. Construction d'un abri PCI  46   
455. Dispense de construction d'un abri PCI  45

## T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)  Annexe   
(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)   
L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape    
(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)

## G. ANNEXES

90. a) Plans Demandé Fourni   
Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (\*)    
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)    
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier    
Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)    
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé    
Dessins de toutes les façades    
En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.
90. b) Nombre d'exemplaires des plans Demandé Fourni   
(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)   
Nombre d'exemplaires pour la commune : 2 2 2   
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : 0 0 0   
Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire : 2 2 2
91. Documents Demandé Fourni   
Questionnaire général complet (\*) [X]   
(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)   
Procuration remise au mandataire [X]   
Etablie par :   
 Propriétaire 2 0   
 Promettant acquéreur   
 Maître de l'ouvrage   
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) 2 0    
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) 2 0    
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit 2 0    
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) 2 0    
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux 2 0    
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) 2 0    
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) 2 0    
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant 2 0    
Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression 2 0    
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) 2 0    
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) 2 0    
Concept de gestion des sols 2 0    
Plan schématique d'évacuation des eaux claires 2 0    
Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit 2 0
92. Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Demandé Fourni   
Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN 2 0    
Préavis du Concordat des téléskis 2 0    
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) 2 0    
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz 2 0

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : *Bussigny le 10/11/25*

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

*P. C.*

*P. C.*

## Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	SÖDERSTRÖM	Prénom :	ERIK
Raison sociale :		Tél. :	
Adresse, N° (*) :	Avenue du léman 50	E-mail :	
N° postal (*) :	1025	Localité (*) :	ST-SULPICE VD

Lieu, date et signature (\*) : *Bussigny le 10/11/25*

*P. C.*

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du **10.11.25** au **08.12.26**

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : *Mathieu Allaz* Tél. (\*) : **021/694.33.60** Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures



## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : ERIK SÖDERSTRÖM RAISON SOCIALE :  
Adresse : Avenue du léman 50  
Tél. :  
NPA : 1025 E-mail : erik@soderstrom.ch  
LOCALITE : SAINT Sulpice

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : SÖDERSTRÖM THOMAS RAISON SOCIALE : STRÖM SA  
Adresse : Chemin du vallon 1  
Tél. : 0779200965 E-mail : info@stroem.ch  
NPA : 1030 LOCALITE : BUSSIGNY

